

# À l'école de la Croisée, on dit **NON** à l'intimidation et à la violence!

## Interdictions

Sont **strictement interdits tous les comportements d'intimidation et de violence**, c'est-à-dire : dans l'école et la cour, dans l'autobus scolaire, sur les lieux des sorties scolaires et lorsque tu utilises les médias sociaux (texto, courriel, réseaux sociaux comme Facebook, etc.).

### La violence c'est...

lorsque quelqu'un, avec de **mauvaises intentions**, veut **bless**er une autre personne :

- avec ses **gestes** (frapper bousculer, lancer des objets, etc.) ou;
- avec ses **paroles** (insulter, menacer, dire des fausses histoires sur les autres ou des choses méchantes, etc.).

La violence peut s'exprimer en personne directement ou non (en utilisant des médias sociaux ou Internet, par le biais d'une autre personne).

### L'intimidation c'est...

lorsque quelqu'un utilise la **violence** auprès d'une personne :

- de manière **répétitive** (le fait souvent);
- qui a de la **difficulté à se défendre** (parce que celle-ci est moins forte, plus petite ou moins populaire);
- pour **provoquer de la détresse** (la victime se sent malheureuse, mise à part, en danger, etc.).

Dans notre école, tu peux **dénoncer** les actes de violence et d'intimidation de la façon suivante :

- en déposant un billet anonyme ou non, dans la **boite de dénonciation** près des fontaines;
- en t'adressant à **un adulte** en qui tu as **confiance**;
- en parlant avec tes **parents**.

Nous allons aussi intervenir lorsque des actes commis à l'extérieur de l'école ont des conséquences négatives sur la vie des élèves à l'école.

Une **conséquence** sera choisie selon la gravité et la fréquence des comportements interdits.

# À l'école de la Croisée, on dit **NON** à l'intimidation et à la violence!

## Interdictions

Sont **strictement interdits tous les comportements d'intimidation et de violence**, c'est-à-dire : dans l'école et la cour, dans l'autobus scolaire, sur les lieux des sorties scolaires et lorsque tu utilises les médias sociaux (texto, courriel, réseaux sociaux comme Facebook, etc.).

### La violence c'est...

lorsque quelqu'un, avec de **mauvaises intentions**, veut **bless**er une autre personne :

- avec ses **gestes** (frapper bousculer, lancer des objets, etc.) ou;
- avec ses **paroles** (insulter, menacer, dire des fausses histoires sur les autres ou des choses méchantes, etc.).

La violence peut s'exprimer en personne directement ou non (en utilisant des médias sociaux ou Internet, par le biais d'une autre personne).

### L'intimidation c'est...

lorsque quelqu'un utilise la **violence** auprès d'une personne :

- de manière **répétitive** (le fait souvent);
- qui a de la **difficulté à se défendre** (parce que celle-ci est moins forte, plus petite ou moins populaire);
- pour **provoquer de la détresse** (la victime se sent malheureuse, mise à part, en danger, etc.).

Dans notre école, tu peux **dénoncer** les actes de violence et d'intimidation de la façon suivante :

- en déposant un billet anonyme ou non, dans la **boîte de dénonciation** près des fontaines;
- en t'adressant à **un adulte** en qui tu as **confiance**;
- en parlant avec tes **parents**.

Nous allons aussi intervenir lorsque des actes commis à l'extérieur de l'école ont des conséquences négatives sur la vie des élèves à l'école.

Une **conséquence** sera choisie selon la gravité et la fréquence des comportements interdits.

## Une diversité d'actions préventives pour prévenir l'intimidation et la violence.

### ✓ Programme « Au cœur de l'harmonie »

Depuis l'année scolaire 2011-2012, l'école a mis en place le programme « Au cœur de l'harmonie » afin d'inciter les enfants à adopter des comportements pacifiques et respectueux envers les autres. De plus, ce programme vise à initier les élèves à l'utilisation de différents moyens efficaces de résolution de conflits.

### ✓ Animations vécues en classe

Plusieurs animations variées sont vécues dans les classes afin de sensibiliser les élèves à cette problématique :

- ateliers animés par une personne-ressource (SASEQ, travailleuse sociale, psychoéducatrice, etc.) traitant de l'intimidation et de la violence;
- animation de lecture sur le thème de l'intimidation;
- rencontre des élèves avec un policier de la SQ sur le thème de l'intimidation, de la violence et de la sécurité sur Internet.

### ✓ Des intervenants formés

Les intervenants ont reçu une formation leur permettant de reconnaître ces situations et de les prévenir.

### ✓ Des parents sensibilisés

Lors de la rencontre de début d'année, les enseignantes sensibilisent les parents à ce sujet. Elles les encouragent à dénoncer rapidement les situations d'intimidation et de harcèlement qui pourraient être portées à leur attention. Elles les invitent également à apporter leur soutien à l'école lorsque des actions sont entreprises pour solutionner une problématique.

### ✓ Un feuillet d'informations pour les familles

Un feuillet contenant différentes informations sur la prévention de l'intimidation et du harcèlement est remis aux parents.

### ✓ Un site web disponible pour tous

Toutes les informations ayant trait à cette problématique sont disponibles sur le site web de l'école : [www.cssh.qc.ca/MyScriptorWeb/scripto.asp?resultat=330605](http://www.cssh.qc.ca/MyScriptorWeb/scripto.asp?resultat=330605)

### ✓ Sensibilisation à la dénonciation par les témoins

Une boîte de dénonciation anonyme, située à côté des fontaines, est mise à la disposition des élèves. Un billet de dénonciation est remis à chaque enfant et une réserve de billets est à leur portée dans chacune des classes.

### ✓ Un code de vie adapté

Une section, comprenant la consignation des gestes de cette nature, une gradation des sanctions et des pistes d'interventions efficaces, est consacrée à cette thématique dans le code de vie.

### ✓ Des comportements adéquats valorisés

Des activités-récompenses sont offertes aux élèves qui ont des comportements adéquats et aux élèves qui réussissent à racheter leurs comportements inappropriés (sauf pour les gestes d'intimidation et de violence).

Comme vous pouvez le constater, à l'école de la Croisée des actions préventives, tout au long de l'année, sont vécues afin de prévenir les situations d'intimidation et de violence.

## Consignation des gestes d'intimidation et de violence

Puisque l'intimidation et le harcèlement sont des comportements parfois insidieux et difficiles à détecter qui peuvent devenir très problématiques et difficiles à corriger, tant pour l'intimidateur que pour l'intimidé, une consignation particulière de ces gestes est nécessaire. Les conséquences liées à ces comportements ne sont pas rachetables étant donné la nature répétitive de l'intimidation et de la violence.

Date : \_\_\_\_\_

Intervenant : \_\_\_\_\_

- Propos désobligeants
- Coups
- Propagation de ragots
- Menaces
- Rejet, exclusion de l'intimidé
- Taxage
- Autres : \_\_\_\_\_

Brève description des faits : \_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

Geste réparateur envers la victime : \_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

Signature d'un parent : \_\_\_\_\_

Date : \_\_\_\_\_

Intervenant : \_\_\_\_\_

- Propos désobligeants
- Coups
- Propagation de ragots
- Menaces
- Rejet, exclusion de l'intimidé
- Taxage
- Autres : \_\_\_\_\_

Brève description des faits : \_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

Geste réparateur envers la victime : \_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

Signature d'un parent : \_\_\_\_\_

Date : \_\_\_\_\_

Intervenant : \_\_\_\_\_

- Propos désobligeants       Coups       Propagation de ragots  
 Menaces       Rejet, exclusion de l'intimidé       Taxage  
 Autres : \_\_\_\_\_

Brève description des faits : \_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

Geste réparateur envers la victime : \_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

Signature d'un parent : \_\_\_\_\_

Date : \_\_\_\_\_

Intervenant : \_\_\_\_\_

- Propos désobligeants       Coups       Propagation de ragots  
 Menaces       Rejet, exclusion de l'intimidé       Taxage  
 Autres : \_\_\_\_\_

Brève description des faits : \_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

Geste réparateur envers la victime : \_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

Signature d'un parent : \_\_\_\_\_